



## MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

### Objet : Réunion extraordinaire du Conseil Municipal

*Le 11 mars 2022,*

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Face à la détresse et à l'urgence dont témoigne la situation du peuple ukrainien en raison de la guerre qui déchire le sol européen, des actions de solidarité se mettent en place partout en France.

La Préfecture nous interroge, comme toutes les communes de France, sur les mesures d'accueil que nous pourrions prendre.

De nombreux administrés nous ont témoigné de leur disponibilité pour aider et sont dans l'attente.

Il me semble dès lors important que notre commune s'interroge sur le type de contribution qu'elle peut prendre dans ce concert d'actions de solidarité pour l'accueil de ces réfugiés.

Je souhaiterais que cette réflexion soit officiellement menée au sein de notre Assemblée Municipale afin que nous puissions échanger tous sur ce que la commune pourrait initier tout en demeurant à son humble niveau.

J'estime également que ce travail qui relève pleinement de l'action sociale doit être mené main dans la main avec les membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Je vous informe donc de ma décision de **convoquer**, en application des dispositions des articles L2121-9 à 11 du Code Général des Collectivités Territoriales, **une séance extraordinaire du Conseil Municipal dont ce sujet sera l'unique point à l'ordre du jour.**

**Cette séance se tiendra jeudi prochain 17 mars 2022 à 18h30**

*Salle du Conseil Municipal*

**Le Conseil d'Administration du CCAS se réunira également conjointement au Conseil Municipal afin de formuler en son sein ses propres orientations dans son domaine de compétence.**

**A titre exceptionnel** compte tenu de la nature particulière de l'ordre du jour de ce Conseil Municipal, à mon invitation, **les membres du CCAS se joindront à notre assemblée au titre d'expertise technique complémentaire**, pour contribuer à éclairer nos réflexions.

Dans l'attente de nous retrouver, **et comptant sur votre présence au regard de la prégnance dramatique de cette actualité historique**, je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, chers collègues, l'expression de ma profonde considération.

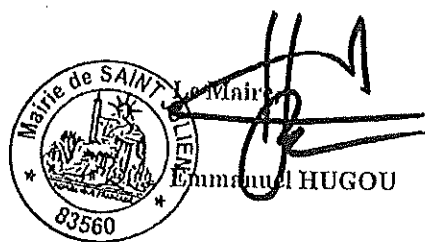
### Détail de l'ordre du jour :

1. *Désignation du secrétaire de séance*
2. **Affaires sociales (point unique) :**  
**Orientations sur les actions de solidarité au titre de l'accueil des réfugiés ukrainiens**

\*\*\*

Vous trouverez joints à la présente :

- *Un formulaire vous permettant de donner pouvoir en cas d'absence, pris en application des dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales*



*NB : en application des dispositions légales exceptionnelles et notamment des lois n° 2021-1040 du 5 août 2021, n°2021-689 du 31 mai 2021 et n°2021-1465 du 10 novembre 2021 le quorum légal est porté à 1/3 des conseillers municipaux en exercice.*

**👉 APPLICATION DES GESTES BARRIÈRES OBLIGATOIRE.**